

ou lui causer de l'inconfort; ou c) lorsque, dans des circonstances exceptionnelles telles que des raisons de protocole, l'employé accompagne officiellement une personne qui voyage en première classe.»

Un sous-ministre peut, s'il le juge approprié, autoriser un voyage en première classe.

2. L'alinéa 2.02 de l'édition révisée de la Directive du Conseil du Trésor concernant les voyages, août 1974, stipule en partie que:

«Dans la mesure du possible, les réservations de voyage doivent se faire par l'entremise du Service central des voyages du gouvernement canadien . . . » donc:—L'employé, autorisé à voyager en service commandé, obtient de son ministère un numéro de contrôle.—L'employé fait ses réservations par l'intermédiaire du Service central des voyages (SCV), en se servant de son numéro de contrôle.—Après le voyage, la compagnie de transport impute les frais au SCV qui exécute le paiement.—Le SCV impute par la suite au ministère les frais pour les services rendus.

L'AÉROPORT DE PICKERING—LES FRAIS DE RELATIONS PUBLIQUES

Question n° 2706—**M. Beatty:**

Quel montant prévoit-on dépenser en tout pour la campagne de relations publiques en faveur de l'aéroport de Pickering et quelle est la ventilation de ces dépenses?

M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): (1) Kiosque à l'exposition nationale canadienne, \$10,000; (2) Prospectus, \$20,000; (3) Film en 35mm, \$3,000; (4) Personnel, \$6,000; Total, \$39,000.

LE BUREAU DES PASSEPORTS—L'IDENTIFICATION DU LIEU D'ORIGINE

Question n° 2774—**M. Kaplan:**

Quel usage le Bureau des passeports a-t-il adopté pour l'identification du lieu d'origine des personnes nées dans les pays baltes a) avant 1939, b) après 1939?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Les noms du lieu d'origine et du pays inscrits sur le passeport sont habituellement ceux que le requérant a indiqués sur sa formule de demande.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES COMMISSIONS DES PORTS DE TORONTO, HAMILTON ET MONTRÉAL—LES CONTRATS

Question n° 1538—**M. MacKay:**

1. a) De 1968 à 1974, quels contrats ont été accordés annuellement par la Commission du port de Toronto, b) quel était le montant de chaque contrat, c) quels étaient les nom et adresse des entrepreneurs choisis dans chaque cas?

Questions au Feuilleton

2. a) De 1968 à 1974, quels contrats ont été accordés annuellement par la Commission du port de Hamilton, b) quel était le montant de chaque contrat, c) quels étaient les nom et adresse des entrepreneurs choisis dans chaque cas?

3. a) De 1968 à 1974, quels contrats ont été accordés annuellement par la Commission du port de Montréal, b) quel était le montant de chaque contrat, c) quels étaient les nom et adresse des entrepreneurs choisis dans chaque cas?

(Le document est déposé.)

LES COURS DE CONDUITE PRÉVENTIVE

Question n° 2276—**M. Reynolds:**

1. Combien d'employés du gouvernement suivent un cours de conduite préventive?

2. Combien ce cours coûte-t-il a) au gouvernement, b) à l'élève?

3. Pour quels ministères travaillent-ils?

(Le document est déposé.)

LES RÉCLAMATIONS DES ARMÉNIENS ENTRÉS AU CANADA ENTRE 1919 ET 1928

Question n° 2421—**M. Gauthier (Roberval):**

Le Canada possède-t-il quelques renseignements sur les réclamations faites par les Arméniens immigrés au pays entre 1919 et 1928, concernant leurs biens personnels demeurés en Turquie, et, dans l'affirmative, a) combien de réclamations ont été faites, b) combien de remboursements ont été effectués, c) qu'a fait le gouvernement du temps pour donner justice à ces nouveaux Canadiens?

(Le document est déposé.)

M. l'Orateur: Les autres questions resteront-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne parviens pas à comprendre certains retards. La réponse à une question marquée d'un astérisque, question inscrite au *Feuilleton* depuis deux mois, me semble délibérément vague et conçue pour cacher les faits. Il s'agit de la question n° 2542: j'ai demandé si les Canadiens à l'emploi des Nations Unies ou d'un de ses organismes sont assujettis à l'impôt sur le revenu. Le fait d'attendre deux mois avant de refuser une réponse à cette question prouve bien qu'on veut dissimuler les faits. Si le gouvernement ne sait pas si le revenu des Canadiens qui sont reliés de quelque façon aux Nations Unies est imposable et n'est pas en mesure de répondre à cette question après deux mois, il est temps de réorganiser le ministère du Revenu national et le gouvernement tout entier.

● (1520)

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, comme le très honorable représentant, j'invoque le Règlement à propos d'un retard qui semble inexplicable dans les réponses aux questions écrites. Il s'agit de questions inscrites au *Feuilleton* le 27 janvier, soit il y a quelque cinq mois. Il s'agit de questions relativement simples et très directes, auxquelles le gouvernement ne semble avoir aucune raison de ne pas répondre. Je me demande si le secrétaire parlementaire ne pourrait pas également prendre note des questions n°s 1331 et 1332, qui sont au *Feuilleton* depuis la fin de janvier.